# La Vaille Balletin-manicipal Jaillans de la Commane de Jaillans

#### Le Mot du Maire

Bonjour à toutes et à tous,

Tout d'abord j'aimerais revenir sur les élections municipales de mars 2020 et vous remercier de votre confiance en la liste des candidats proposée. Personnellement, j'ai été très touché de votre soutien à travers vos votes et compte tout mettre en œuvre, avec mon équipe, pour être à la hauteur de votre confiance et de vos attentes.

Mes remerciements vont également à Isabelle ROBERT pour son travail au cours des 2 mandats de maire qu'elle a assumés avec compétence et courage.

Merci à l'ancienne équipe municipale pour leur disponibilité, leur investissement personnel, et tout cela dans une ambiance très sympathique.

Le nouveau conseil municipal en place depuis fin mai s'est très vite mis au travail pour poursuivre les travaux en cours et se lancer dans d'autres projets pour améliorer la vie des administrés mais la Covid 19 a mobilisé les énergies.

Ainsi la reprise de l'école a été complexe au printemps avec la mise en place des gestes barrières, crise sanitaire oblige. Merci aux parents d'élèves pour leur compréhension. Enseignants, employés et élus municipaux ont travaillé dans le même sens pour assurer une reprise de l'école dans des conditions optimales, en adéquation avec un protocole compliqué à mettre en place dans une commune rurale.

Coté réjouissance, et oui il y en a eu, le comité des fêtes a réussi à organiser la traditionnelle soupe au pistou malgré la crise sanitaire. Merci aux bénévoles du comité et à ceux qui sont venus, très nombreux, couper les légumes le matin. Merci aux commerçants d'avoir apporté leur concours également pour la réussite de cette manifestation. Ces moments de partage et de convivialité sont très importants pour le moral des gens qui ont besoin aussi de s'amuser pendant cette crise sans précédent. Dommage pour la soirée du 13 juillet et son feu d'artifice qui n'a pas pu se dérouler, ce n'est que partie remise!!

Les 10 et 11 octobre, le « CHEMIN DE PEINTRES » revient. De nombreux artistes peintres, sculpteurs etc. viendront exposer leurs œuvres sur 3 sites (église, salle Henri MARET et salle du patronage). Une grande nouveauté cette année, le conseil municipal a souhaité mettre en avant des artistes « jaillanais ». Vous pourrez venir admirer leur superbe travail à la salle du Patronage.

La commémoration du 11 novembre est maintenue pour l'instant. Elle aura lieu à 11h devant le monument aux morts.

Par contre, à notre grand regret, nous avons dû abandonner le traditionnel « repas des anciens » du 11 novembre pour cette année. Les conditions sanitaires étant difficiles à mettre en place dans un lieu clos surtout pour des personnes plus âgées. En remplacement, la commission « Action sociale » distribuera des colis aux personnes concernées.

Je souhaite à chacun de garder la santé, le moral et Vive Jaillans !!

Jean-Noël Fournat



## Table des matières

LE MOT DU MAIRE1
TABLE DES MATIERES2
PORTRAIT3
MOT DE MADAME ISABELLE ROBERT4
ECHOS DU CONSEIL5
Extrait du compte rendu de la réunion du Conseil municipal du 27 janvier 20205
Extrait du compte rendu de la réunion du Conseil municipal du 02 mars 20206
Extrait du Compte rendu du Conseil Municipal du jeudi 28 mai 20208
Extrait du Compte rendu du Conseil Municipal du jeudi 11 juin 20209
Extrait du Compte rendu du Conseil Municipal du lundi 6 juillet 202011
Extrait du Compte rendu du Conseil Municipal du vendredi 10 juillet 202012
URBANISME14
URBANISME14
Conseil Municipal du lundi 27 janvier 202014
Conseil Municipal du lundi 27 janvier 202014
Conseil Municipal du lundi 27 janvier 202014 Conseil Municipal du lundi 2 mars 202015
Conseil Municipal du lundi 27 janvier 202014 Conseil Municipal du lundi 2 mars 202015 Conseil Municipal du lundi 11 juin 202015
Conseil Municipal du lundi 27 janvier 202014 Conseil Municipal du lundi 2 mars 202015 Conseil Municipal du lundi 11 juin 202015 Conseil Municipal du lundi 6 juillet 202015
Conseil Municipal du lundi 27 janvier 2020
Conseil Municipal du lundi 27 janvier 2020
Conseil Municipal du lundi 27 janvier 2020
Conseil Municipal du lundi 27 janvier 2020
Conseil Municipal du lundi 27 janvier 2020
Conseil Municipal du lundi 27 janvier 2020
Conseil Municipal du lundi 27 janvier 2020

Déclaration annuelle de ruches du 1er septe au 31 décembre	
Les dangers du monoxyde de carbone	20
Réglementation concernant les plantations privées et publiques	20
Ligne 88	22
Fleurissement du village	22
Ecole Maternelle de l'Écancière	23
INFOS PRATIQUES	<b>2</b> 3
Le Sou des Écoles	<b>2</b> 3
Horaires Mairie	23
ACCA de Jaillans	23
Que Jaillans Scène	24
Les Amis de Jaillans	24
Tennis Club de Jaillans	25
Le Comité des Fêtes	25
Familles Rurales	25
Club des Boutons d'Or	26
ADMR	26
Zig Zag Café	26
Nos produits Lo'Co- épicerie ambulante	27
Boulangerie Pâtisserie	27
AGENDA	27
CHEMIN DE DEINTREC	20



#### **Portrait**



# LA BASTIDE DE JAILLANS

Nous souhaitons dans ce portrait vous présenter nos deux copropriétaires de la BASTIDE, frère et sœur, Annabelle et Dimitri JACQUEMAIRE. Nos deux quadragénaires ont investi les lieux depuis

le début d'année après bien des travaux de rénovation.

Dimitri est accompagné d'Agnès sa femme depuis peu (encore félicitations à tous les deux) et de ses enfants.

Annabelle a quitté la région lilloise pour venir s'installer avec son frère dans la deuxième partie privée de la BASTIDE.

Tous deux originaires de Lille, ils sont venus dans la région dans leur enfance. Dimitri y est resté et travaillait dans le tourisme, alors qu'Annabelle après sa scolarité est retournée sur Lille pour se spécialiser dans l'optique, et a exercé ce métier pendant plusieurs années.

Une envie de changement les a poussés dans une reconversion professionnelle et après plusieurs mois de réflexion et de recherches, ils sont tombés sur la BASTIDE. Un coup de cœur pour tous les deux et une évidence de travailler ensemble sont venus les frapper. C'est avec leur complicité, leur complémentarité qu'ils décident de faire le grand saut. Annabelle gère toute la partie administrative et comptable alors que Dimitri la partie commerciale et travaux.

Les travaux de rénovation terminés, vous pouvez maintenant louer le domaine pour vos festivités. La BASTIDE c'est à présent 2 salles, 1 cuisine équipée, 28 couchages en tout : 3 lodges de 8 couchages avec salle de bain et toilettes, 1 chalet (spécial mariés !!!) de 4 couchages avec kitchenette, salle de bain et toilettes séparées. Une piscine est à votre disposition pour vous relaxer dans un cadre EXCEPTIONNEL.

La BASTIDE est réservée aux mariages d'avril à octobre, les weekends, mais vous pouvez très bien réserver les lieux la semaine pendant cette période. Hors saison la BASTIDE peut être louée à tout moment, n'hésitez pas pour les séminaires, cousinades, anniversaires...

Pour tout renseignement complémentaire, nous vous invitons à prendre contact avec Annabelle ou Dimitri qui vous accueilleront dans la convivialité et la bonne humeur.

Nous leur souhaitons beaucoup de travail mais surtout beaucoup de plaisir dans leur projet, et sommes heureux de les accueillir parmi nous.

Contact:

Tél: 07 68 40 94 34

Mail: labastidedejaillans@gmail.com

550 route de Bel Lièvre

Belle rentrée à tous



#### Echos du Conseil

Conseillers municipaux: Isabelle Robert, Jean-Noël Fournat, Philippe Arod, Gérard Serradura, Céline Acton, Myriam Peysson, Jacques Dillmann, Patrice Clavaison, Mathieu Dumont, Régine Roibet, Christophe Valla, Pierre-Olivier Machon, Annick Vincent, Virginie Vignon, Alain Bonnet

## Extrait du compte rendu de la réunion du Conseil municipal du 27 janvier 2020

Absents excusés : Régine Roibet ayant donné pouvoir à Jean-Noël Fournat. Virginie Vignon ayant

donné pouvoir à Christophe VALLA
Secrétaire de séance : Philippe AROD

© Subventions Associations 2020

Le Conseil Municipal vote une enveloppe de 18 020 € de subventions aux associations qui se décompose comme suit :

Comité des fêtes de Jaillans Forfait annuel	2000€		
Subvention exceptionnelle 70 ans de Jaillans	2000 €		
ASSOCIATIONS LOCALES		AUTRES ASSOCIATIONS	
Les amis de Jaillans	200€	Familles rurales (fonctionnement)	770 €
Club des Boutons d'Or	200€	Familles rurales (Accueil périscolaire)*	6 000 €
Le sou des écoles	200€	Familles rurales (Rythmes scolaires/TAP)*	2 000 €
APE Maternelle de l'Ecancière	200€	Familles Rurales (Mercredis loisirs) *	3 000 €
Que JAILLANS SCENE	200€	ADMR	300 €
ASSOCIATIONS INTERCOMMUNALES		Amicale du personnel du canton	50€
Rugby Club Eymeux	150 €	Resto du cœur	50€
Bibliothèque municipale	150 €	FNACA	50€
Espérance Hostunoise	150 €	ONAC Bleuet de France	50€
ASSOCIATIONS AUTRES : SAN	ΓE	EL CONDOR	50€
Vaincre la mucoviscidose	50€	Salon du livre Chatillon St Jean	50€
Centre Léon Bérard	50€		
Paralysés de France	50€		
Sclérose en plaque	50€		

<sup>\*</sup>Sous réserve des chiffres définitifs attendus de Familles Rurales.

#### Q Arrêt bus rue de Musan : Demande de subventions

Afin de pouvoir réaliser le projet d'aménagement de sécurité et accès PMR (Personnes à Mobilité Réduite) à l'entrée du village, la commune sollicite l'aide de l'État dans le cadre de la DETR (Dotation d'Équipements des Territoires Ruraux).

Estimation dépenses	Montant HT	Aides attendues		Autofinancement
Aménagement de sécurité et accès PMR arrêt bus et aménagement d'un plateau traversant	1 0790€	DETR (20 %) de 6 450 €  Département 30 %  Région	1 290 € 3 237 € 3 237 €	3 026 €



## Questions diverses

## Suppression progressive de la Taxe d'habitation :

Madame le Maire expose les conséquences de la suppression progressive de la Taxe d'habitation qui sera compensée par le Foncier bâti dans son intégralité sur une période de 3 ans à compter de 2020.



### Extrait du compte rendu de la réunion du Conseil municipal du 02 mars 2020

Secrétaire de séance : Gérard SERRADURA

#### Budget Commune - Approbation du compte administratif 2019

#### Compte Administratif Principal

FONCTIONNEMENT		
Libellé	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat reporté		271 721,17 €
Part affectée à l'investissement		0
Opérations de l'exercice	563 409,00 €	604 503,15 €
TOTAUX	563 409,00 €	876 224,32 €
Résultats de clôture N-1		271 721,17 €
Résultat de l'exercice Année N		41 094,15 €
RESULTATS DEFINITIFS fin 2019		312 815,32 €
INVESTISSEMENT		
Libellés	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat reporté		87 561,05 €
Opérations de l'exercice	578 337,72 €	382 991,76 €
TOTAUX	578 337,72 €	470 552,81 €
Résultat de clôture N-1		87 561,05 €
Résultats de l'exercice Année N	195 345,96 €	•
Reste à réaliser	32 653,00 €	48 770,00 €
Totaux des RAR		16 117,00 €
RESULTATS DEFINITIFS Fin 2019	107 784,91 €	,
RESULTATS 2019 DES 2 SECTIONS		205 030,41 €
RESULTAT DE CLOTURE FIN 2019 (avec Résultat des RAR)		221 147,41 €

#### Q Taux d'Imposition 2020

Les taux d'imposition de l'année 2019 sont maintenus en 2020.

Taxe	Taux 2020
Habitation	13,43 %
foncier bâti	10,51 %
foncier non bâti	51,58 %

#### **Q** Vote du Budget Primitif 2020

BUDGET PRIMITIF 2020	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	831 650,00 €	831 650,00 €
INVESTISSEMENT	268 678,00 €	268 678,00 €
TOTAUX	1 100 328,00 €	1 100 328,00 €

#### Assujettissement des logements vacants à la taxe d'habitation

Madame le Maire expose que les communes dans lesquelles n'est pas perçue la taxe annuelle sur les logements vacants, prévue à l'article 232 du Code Général des Impôts peuvent, sur délibération du Conseil Municipal prise avant le 1er octobre de l'année pour application l'année suivante, assujettir à la taxe d'habitation, pour leur propre compte, les logements vacants....

Considérant l'intérêt de remettre sur le marché locatif des logements dont les propriétaires ont renoncé à la gestion pour diverses raisons,

Le Conseil Municipal, par 13 voix pour, une voix contre et une abstention décide d'assujettir les logements vacants à la taxe d'habitation, à compter du 1er janvier 2021.



#### **Questions diverses**

## Compte rendu de la réunion ENEDIS du 28 janvier 2020

Suite aux intempéries du 14 et 15/11/2019 (intempéries neige) de nombreux foyers de la commune ont subi des coupures de courant. Des représentants d'ENEDIS ont fait le point avec Madame le Maire et en ont expliqué les raisons principales :

Présence de nombreux réseaux aériens qui, de fait, fragilisent le réseau lors de circonstances météorologiques exceptionnelles (neige lourde et collante...),

Élagage insuffisant : dans certains cas, l'élagage peut être à la charge du propriétaire (le propriétaire est tenu responsable en cas de coupure de ligne par un arbre tombé, non élagué),

Lignes Haute Tension en antenne sur certains quartiers et qui ont nécessité la mise en place de Groupes Électrogènes autonomes,

Indemnisation suite à coupure de plus de 5 heures. Enedis indemnise les clients qui ont subi une coupure de courant de plus de 5 heures consécutives. Cette indemnisation est forfaitaire et versée de manière automatique sur la facture du client, sans démarche de ce dernier. Dans le cas où vous n'avez pas constaté d'indemnisation sur votre facture, rapprochez-vous de votre fournisseur d'énergie.

### Coupes de bois forestières

De nombreuses coupes de bois ont été constatées sur notre commune. Les coupes d'arbres en forêts peuvent être soumises à une autorisation ou déclaration préalable obligatoire.

Un rappel des règles sera fait sur La Jaille ainsi que le site internet.



Conseillers municipaux: Jean-Noël Fournat, Christophe Valla, Olivier Dumarche, Lorane Serret, Virginie De Rossi, Daniel Munier, Sylvain Dillenseger, Grégory Bouveron, Brigitte Pruvost, Fabrice Royer, Annick Vincent, Marjory Hafsouni, Alain Bonnet, Christine Belle.

### Extrait du Compte rendu du Conseil Municipal du jeudi 28 mai 2020

Absent-excusé: Gérôme Babin ayant donné procuration à Lorane SERRET.

#### Installation du Conseil Municipal – Election du Maire

La séance a été ouverte sous la présidence de Mme Isabelle ROBERT, Maire sortant, qui a déclaré les membres du Conseil Municipal cités ci-dessus (présents et absents) installés dans leurs fonctions.

#### Élection du Maire

Le conseiller municipal le plus âgé a pris la présidence de l'assemblée.

Lorane Serret a été désignée en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal.

Le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Conseil Municipal. Jean-Noël Fournat a été élu maire avec 14 voix et un suffrage blanc. Il a été immédiatement installé.

#### Q Détermination du nombre d'adjoints

Monsieur le Maire rappelle que la détermination du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints. Il a été rappelé que les adjoints sont élus selon les mêmes modalités que le Maire.

Monsieur le Maire a indiqué que la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal, soit QUATRE adjoints au maire au maximum. Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de QUATRE adjoints.

Au vu de ces éléments, le Conseil Municipal a fixé à **quatre** le nombre des adjoints au maire de la commune.

#### Élection des Adjoints

Sous la présidence de Jean-Noël FOURNAT, élu Maire, le Conseil Municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints.

#### 1er Adjoint:

Christophe Valla avec 14 voix et un suffrage blanc.

#### 2ème Adjoint:

Virginie DE Rossi avec 14 voix et un suffrage blanc.

#### 3ème Adjoint :

Sylvain DILLENSEGER avec 14 voix et un suffrage blanc.

#### 4ème Adjoint:

Annick VINCENT avec 14 voix et un suffrage blanc.

#### Désignation des délégués

## SDED (Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme) - Désignation de 2 représentants de la commune pour participer à l'élection des délégués du Comité Syndical du SDED.

Le Comité est composé d'un collège dit Groupe A comprenant les délégués des communes dont la population est inférieure à 2 000 habitants et regroupés dans le périmètre d'appartenance de leur EPCI à fiscalité propre au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Les représentants de ce collège seront convoqués par le Président du Syndicat Départemental d'Énergies de la Drôme afin de procéder à l'élection des délégués appelés à siéger au sein de son Comité Syndical.

Olivier DUMARCHE	Daniel Munier
Syndicat Intercommunal de l'Ecancière - Désign	nation des déléaués au Comité Syndical

	·
Virginie DE ROSSI	Lorane SERRET

#### SID – Syndicat d'Irrigation de la Drôme - Désignation des délégués au Comité Syndical

Alain Bonnet	Fabrice Royer
--------------	---------------



#### Extrait du Compte rendu du Conseil Municipal du jeudi 11 juin 2020

Secrétaire de séance : Alain BONNET.

#### Nomination d'un régisseur suppléant des recettes

Régine ROIBET, ex-conseillère municipale était suppléante de la régie de recettes des dons et locations de salles.

Avec l'installation du nouveau conseil il est nécessaire de nommer un nouveau régisseur suppléant afin de remplacer le régisseur titulaire en cas d'absence.

• Marjory Hafsouni est désignée régisseur suppléant des régies de recettes dons et locations de salles.

#### **©** Désignation des membres des commissions communales

Le Maire est membre d'office de toutes les commissions.

Les commissions communales sont consultées à l'initiative de Monsieur le Maire dans les domaines le concernant.

#### **Commission d'Appel d'Offres**

Cette commission est composée de 3 membres du conseil municipal.

Président de la commission d'appel d'offres : M. FOURNAT Jean-Noël, Maire.

Délégués titulaires	Délégués suppléants
Jean-Noël Fournat	Annick VINCENT
Christophe VALLA	Alain BONNET
Sylvain Dillenseger	Daniel Munier

#### ❖ Commission école maternelle de l'Ecancière

Nomination de délégués pour le syndicat intercommunal de l'école maternelle de l'Ecancière.

Virginie DE ROSSI: Adjointe aux écoles, Lorane Serret – Membre titulaire,

Christine Belle - Membre titulaire.

#### **Commission École Primaire François EYNARD de Jaillans**

Constitution d'une commission spécifique à l'école primaire F. EYNARD de Jaillans (3 titulaires, 3 suppléants).

Membres titulaires	Membres suppléants
Jean-Noël Fournat	Sylvain Dillenseger
Virginie DE Rossi	Christine Belle
Lorane Serret	Olivier Dumarche

#### **Commission Communale Bâtiments communaux**

Constitution de la commission travaux/bâtiments communaux/ état des lieux.

Membres titulaires	
Christophe VALLA	Grégory Bouveron
Sylvain DILLENSEGER	Fabrice Royer
Annick VINCENT	ALAIN BONNET
Daniel Munier	

#### **\*** Commission Communale Finances

Constitution de la commission des Finances (5 membres).

Christophe Valla	Annick VINCENT
Virginie De Rossi	Olivier DUMARCHE
Sylvain DILLENSEGER	

#### Commission Communale Communication-Vie du Village

Création d'une commission plus spécifiquement chargée de la communication, du cadre de vie (bulletin municipal, site internet, manifestations culturelles ou sportives, fleurissement du village, commerces, associations...). Cette commission est composée d'élus et d'habitants de la commune (hors conseil municipal) souhaitant œuvrer à améliorer la vie de la commune.

Conseillers municipaux	Personnes extérieures	
Virginie DE Rossi		
Daniel Munier		
Gérôme Babin		
Grégory BOUVERON	Nicole Felot	
Fabrice Royer	Jean-Marie REANT	
Christine Belle	Natacha Denaud	
Marjory Hafsouni	Cécile Vallot	
Lorane Serret		
Olivier DUMARCHE		

#### **Commission Communale Voirie et Réseaux Divers**

Christophe VALLA	Alain Bonnet
Sylvain DILLENSEGER	Brigitte Pruvost
Grégory Bouveron	Annick VINCENT

#### **\*** Commission Communale Aide Sociale

La composition est fixée à 10 membres plus le Maire (5 élus et 5 personnes extérieures).

Conseillers municipaux	Personnes extérieures	
Alain Bonnet	Emilie Babin	
Gérôme Babin	Nicole VINAY	
Grégory Bouveron	Maryse Gutierrez	
Christine Belle	Jacques Lonchamp	
Annick VINCENT	Jacques DILLMANN	

#### Désignation d'un élu Correspondant Défense

Nomination d'un correspondant défense. Son rôle est essentiel dans la sensibilisation des citoyens aux questions de défense.

Gérôme Babin.

## **ENQUETE PUBLIQUE relative à une demande d'autorisation environnementale unique pour l'exploitation d'une unité de fabrication de combustible de récupération (CSR)**

La Préfecture de la Drôme a adressé à la commune, dans le cadre d'une demande d'autorisation environnementale unique, le dossier présenté par la Société VALOMSY (quartier le Clos, RD 532 26300 Beauregard-Baret) d'un projet d'exploitation d'une unité de fabrication de combustible solide de récupération au lieudit "Les Combes (Centre de tri des déchets du SYTRAD).

Un avis favorable avec réserves est donné (par 14 voix pour, 1 contre) en précisant que des éclaircissements devront être apportés au niveau des risques de pollution de la nappe phréatique ainsi que des odeurs produites par les traitements.

#### Q Demande de Modification Contrat de Travail

Isabelle Besson, Secrétaire de Mairie demande une modification de son temps de travail au sein de la mairie.

Son élection en tant que Maire-Adjoint au sein de la Commune de VALHERBASSE la conduit à proposer à l'ensemble des conseillers municipaux présents ainsi qu'à M. Le Maire une demande d'autorisation de travail à Temps Partiel correspondant à 28h de présence en mairie de Jaillans à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

**DONNE** un AVIS FAVORABLE à la modification du temps de travail de Isabelle Besson pour le passage à un Temps Partiel à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2020.



### Extrait du Compte rendu du Conseil Municipal du lundi 6 juillet 2020

Absent(s): Marjory HAFSOUNI donne pouvoir à Olivier DUMARCHE

Secrétaire de séance : Annick VINCENT

Tarifs Repas Cantine et PAI pour la Rentrée 2020

#### **❖** Tarif Repas Cantine 2020

Pour mémoire le prix de revient total prend en compte le coût du temps passé pour le service, la surveillance, le ménage, la régie.

Le tarif repas cantine est fixé à 5,00€ à la rentrée 2020

#### Tarif PAI pour la rentrée 2020 (Projet d'Accueil Individualisé)

Un Projet d'Accueil Individualisé (PAI)est en place depuis la rentrée 2018 à l'école primaire de Jaillans. Le tarif de temps de garderie pendant la pause méridienne pour les enfants qui sont concernés est fixé à 2,50 € pour la rentrée 2020. (Par 11 voix pour, 2 contres et 2 abstentions).

#### Désignation Référents « AMBROISIE »

L'ambroisie, plante nuisible et invasive, représente un problème de santé publique important car elle est à l'origine de nombreuses allergies aux symptômes aussi variés que désagréables : rhinite, conjonctivite, laryngite, eczéma, urticaire, asthme, chez environ 10% de la population.

Afin de participer à la lutte contre cette plante invasive, des référents ambroisie sont nommés pour toute la durée du mandat. Leur mission est le repérage et le signalement auprès des propriétaires de parcelles contenant de l'ambroisie.

Afin de juguler la prolifération de l'ambroisie et de réduire l'exposition de la population à son pollen, les propriétaires, locataires, ayants-droit ou occupants à quelque titre que ce soit, sont tenus de : Prévenir la pousse des plants d'ambroisie ;

Détruire les plants d'ambroisie déjà développés. Sont désignés :

Grégory Bouveron	Alain Bonnet
Croport Bootzman	, nam Bonne

#### Nomination d'un Élu Référent Assistant de Prévention

Daniel Munier est désigné Élu référent « Assistant de prévention » sur la commune de JAILLANS pour la durée du mandat. Il sera le référent en matière de santé, sécurité et conditions de travail dont le rôle est de garantir des prises de décision de la collectivité en matière de prévention, définir les axes de travail de l'assistant, suivre et soutenir son action, garantir le suivi des rapports d'ACFI (Agent Chargé de la Fonction d'Inspection).

L'élu référent « Assistant de prévention » travaillera en collaboration avec l'assistant de prévention, qui est l'adjoint technique territorial principal.

## **©** Désignation de 2 Délégués Titulaires au SIERS (Syndicat Intercommunal des Eaux de Rochefort Samson)

Suite au renouvellement du Conseil Municipal, la commune doit nommer deux délégués titulaires au comité syndical du SIERS.

Olivier DUMARCHE Christophe VALLA.			

#### Extrait du Compte rendu du Conseil Municipal du vendredi 10 juillet 2020

Secrétaire de séance : Annick VINCENT

#### **©** Désignation des Délégués titulaires et de leurs suppléants en vue de l'élection des Sénateurs

Les conseils municipaux des communes de moins de 1000 habitants doivent élire 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants (Grands Electeurs) :

Délégués titulaires	Délégués suppléants	
Annick VINCENT	Daniel Munier	
Jean-Noël Fournat	Olivier Dumarche	
Christophe VALLA	Virginie DE Rossi	



### Extrait du Compte rendu du Conseil Municipal du lundi 07 septembre 2020

Secrétaire de séance : M. Gérôme BABIN.

#### Communes Forestières : Désignation des élus référents (1 Titulaire & 1 suppléant)

L'Association des Communes Forestières demande la désignation d'élus référents forêt, un titulaire et un suppléant.

Cette association mène des actions de défense et d'accompagnement en faveur des collectivités locales pour la bonne gestion de notre patrimoine forestier.

Après présentation de cette association, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal, qui serait intéressé pour mener à bien cette fonction de référent forêts.

Titulaire	ire Suppléant	
Alain Bonnet	Brigitte Pruvost	

#### Chemin de Randonnée : Désignation des élus référents (1 Titulaire & 1 suppléant)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que c'est Valence Romans Agglo qui travaille sur les sentiers de randonnée depuis la prise de compétence en 2015.

L'action de l'Agglo sur les sentiers de randonnée a pour objectif principal de pérenniser et valoriser les itinéraires et accès aux lieux de pratique afin de proposer une offre diversifiée et de qualité aux randonneurs, qu'ils soient habitants du territoire ou touristes.

Un comité de pilotage partenarial a été créé en 2019 afin de donner les grandes orientations stratégiques du projet sentiers de randonnée.

Après présentation, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal, qui serait intéressé pour mener à bien cette fonction de référent sentiers de randonnée (Balisage des sentiers existants et création de nouveaux sentiers).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

Désigne comme référents :

Titulaire	Suppléant
Gérome Babin	Gilles Peysson

#### Sécurité Préventive ERP : Désignation d'un élu référent

Sylvain DILLENSEGER -Élu référent pour la sécurité préventive dans les ERP (Établissement Recevant du Public).

#### **©** Élections : Désignation des membres de la Commission de Contrôle des listes électorales

Suite au renouvellement du Conseil Municipal, la commune doit nommer le conseiller municipal qui aura délégation en ce qui concerne la commission de contrôle des listes électorales.

Monsieur le Maire signale que les délégués du TGI et de l'Administration désignés en 2019 restent membres de cette commission. Il s'agit de :

Mme Maryse Gutierrez, déléguée de l'Administration

Mme Danielle Mestre, déléguée du TGI.

Grégory Bouveron est nommé membre élu de la commission de contrôle des listes électorales.

#### Participation Élus Commissions thématiques Valence Romans Agglo

Afin de faciliter une représentation de notre commune au sein des différentes commissions proposées par l'AGGLO, les conseillers présents postulent aux commissions :

Commission Cycle de l'Eau	Olivier DUMARCHE
Commission Culture et Patrimoine	Daniel Munier
Commission Culture et Patrimoine	Annick VINCENT
Commission Sport	Jean Noel Fournat
Commission Sport	Sylvain DILLENSEGER
Commission Administration Générale, finances, relations	Virginie De Rossi
humaines	
Commission Cohésion Sociale	Lorane Serret
Commission Aménagement, logement, environnement,	Annick VINCENT
mobilité, agriculture	Alain BONNET
Commission Attractivité, Économie, Tourisme	Virginie De Rossi
Commission Attractivite, Economie, Tourisme	Olivier DUMARCHE



### Compte Rendu des réunions du Mois

Compte-rendu de la réunion VOIRIE par Christophe VALLA. RDV du Bureau d'Étude STADIA pour la présentation du Projet Entrée du Village.

Ajout d'un compteur eau, place de l'Écancière afin de permettre la plantation de fleurs et d'arbres sur le hameau de l'Écancière à partir de 2021.

### Projets 2021 : Église, entrée du village, voirie etc....

- Prévoir une réunion spécifique pour la présentation des devis.
- Devis Voirie:
  - → Entrée du Village,
  - → Rue de La Tour à reprendre,
  - → Reprise Grille d'évacuation au niveau du logement de M. LONCHAMP,
  - → Reprise des Tabourets d'Assainissement au niveau de l'habitation de M. POINT.

## Rencontre de l'Agglo avec les élus municipaux le Mercredi 9 Septembre à 18h00

Mercredi 9 septembre, rencontre de Nicolas Daragon, Président de Valence Romans Agglo, avec les élus des communes de Eymeux, La Baume-d'Hostun, Jaillans, Hostun, Beauregard-Baret, Chatuzange-le-Goubet

### Bulletin communal « LA JAILLE » pour parution fin septembre

Virginie DE ROSSI se charge d'organiser une réunion pour mettre en place la rédaction de « LA JAILLE » avec les référents « Bulletin communal » (Natacha DENAUD, Nicole FELOT et Cécile VALLOT).

## Repas des Personnes âgées du 11 Novembre

Vu le contexte de sécurité sanitaire, Monsieur le Maire propose de privilégier la distribution de colis plutôt qu'un repas.

# Exercice tactique hors du domaine militaire : Armée de terre 6ème Brigade pour la période du 18 au 23 octobre 2020

**Urbanisme** 

## Conseil Municipal du lundi 27 janvier 2020

## Déclarations préalables

- EDF-ENR: installation d'un générateur photovoltaïque (15 m²) -15 rue Le Haut de Belles.
- Isowatt : pour installation panneaux photovoltaïques (15 m²) -35 impasse des Frênes.
- Ghislain RIFFARD: Construction d'un abri de voiture et clôture. 400 chemin des Vernets.
- Christelle Da Cunha: Création d'un abri de jardin (19 m²). 415 route des 3 Croix.

#### Permis de construire

• Oscar Ruchon et Magali Blanc : Construction d'une maison individuelle (155 C route des Mas – Les Terrasses du Pouyet)

#### Conseil Municipal du lundi 2 mars 2020

### Déclarations préalables

- Palmerin Fioraso : Clôture côté rue et côté voisin. (90 rue des 3 communes).
- Olivier Lemoine : Aménagement d'un étage d'une annexe en atelier avec création de 2 ouvertures. (365 chemin des Iles).

#### Permis de construire

• SAS La Bastide de Jaillans : Transfert de nom. (565 route de Bel Lièvre).

### Conseil Municipal du lundi 11 juin 2020

#### Déclarations préalables

• Brice Champavier : Ravalement de façade-50 impasses des Frênes.

#### Permis de construire

• Thibaut MOULIN: Demande de modificatif de PC - Modification de la couleur de la façade (335C chemin du Prieuré, Les Blés Dorés).

### Conseil Municipal du lundi 6 juillet 2020

### Déclarations préalables

• François Paillette : Création d'un abri de jardin. (10 impasse de MUSAN, Le Pré Vert).

#### Conseil Municipal du lundi 7 septembre 2020

## Certificat d'urbanisme opérationnel

• Solène Burthe-Mique : Rénovation d'une ancienne magnanerie (1120 route de Serne).

## Permis d'Aménager

• Société Valrim : Lotissement "Le clos des Tonnets ».

#### Permis de construire

• Dominique Carrichon: Construction d'un bâtiment agricole avec panneaux photovoltaïques et démolition de 2 petits bâtiments. (690 Route des Mas).



#### Infos communales

#### Accueil des nouveaux arrivants



#### **Conseil Municipal Jeunes**

#### Et si vous deveniez conseiller municipal jeune?

La commune de Jaillans a choisi en janvier 2016 de donner la possibilité à ses jeunes habitants dès l'âge de 9 ans d'exercer la fonction de conseiller municipal. Elu pour 2 ans, le jeune conseiller est avant tout un jeune qui aime son village et qui a envie de l'embellir, d'y rendre la vie encore plus agréable pour que tout le monde puisse s'y sentir bien.

Des thèmes sont choisis par les 15 jeunes conseillers municipaux comme par exemple la protection de l'environnement (tri sélectif, biodiversité, nettoyage du village) ou le maintien du lien intergénérationnel (organisation d'ateliers avec le club des Anciens, participation au repas du 11 novembre).

Deux réunions animées par des membres du Conseil Municipal adulte ont lieu en moyenne par trimestre le samedi matin à la mairie.

S'y préparent des actions selon les thèmes choisis comme par exemple le tournage d'une séquence vidéo, la préparation d'une expo, des animations pour le Téléthon avec la tenue d'un stand crêpes, voire même le montage d'un gros projet comme ce fut le cas en 2019 avec un voyage de 3 jours à Paris à la découverte de nos institutions.

Et n'oublions pas la participation aux commémorations des 8 mai et 11 novembre et à la cérémonie de vœux du maire en janvier.

2 ans c'est franchement très court. Une belle expérience, à vivre absolument!

#### Inscriptions sur liste électorale

Pour pouvoir voter sur la commune, il faut être inscrit sur les listes électorales de celle-ci.

Pour les jeunes Jaillanais de 18 ans ayant fait leur démarche de



recensement citoyen dans les 3 mois suivant leurs 16 ans et n'ayant pas déménagé depuis, l'inscription est automatique (vous pouvez contacter le secrétariat de la mairie pour information).

Si vous vous trouvez dans une autre situation (déménagement, première inscription,) vous devez prendre l'initiative de la demande.

La date limite d'inscription ou de changement d'adresse sur les listes électorales est fixée à 6 semaines avant le scrutin.

Pour les demandes reçues par courrier, la date limite s'apprécie au jour de la réception de la demande en mairie.

Les citoyens de l'Union Européenne qui résident en France peuvent participer aux élections municipales et européennes. Pour exercer ce droit de vote, il faut être inscrit sur les listes électorales et remplir les conditions d'âge (18 ans) et de capacité juridique.

#### Les pièces à produire pour l'inscription sont :

**Pour justifier de votre identité**: Carte nationale d'Identité ou passeport en cours de validité ou dont la validité a expiré dans l'année précédant le dépôt de la demande d'inscription. Si le nom marital ne figure pas sur ces pièces, fournir le livret de famille.

• Pour justifier de votre domicile: quittance de loyer ou d'électricité ou de téléphone fixe ou avis d'imposition (tous les documents doivent avoir été établis depuis moins de 3 mois). Si le nom porté sur ce justificatif est différent du vôtre, vous devez fournir une attestation sur l'honneur de la personne qui vous héberge et la copie de sa carte nationale d'identité.

Les pièces justificatives précisées sur le formulaire doivent obligatoirement être jointes à la demande.

Attention électeurs radiés : si vous êtes aussi inscrits sur une liste consulaire, vous devez choisir de vous faire radier de la liste principale ou consulaire. Sans choix de votre part, l'INSEE interviendra et effectuera votre radiation de la liste principale. Un doute ? Vérifiez votre inscription sur les listes électorales sur le site service-public.fr

Dans le cadre de la réforme de la révision de la liste électorale et la mise en place du Répertoire Electoral Unique, une commission de contrôle chargée de la régularité de la liste électorale a été mise en place sur la commune de JAILLANS.

Elle est composée de M. Grégory BOUVERON (conseil municipal), de Mme Maryse GUTIERREZ (déléguée de l'administration) et de Mme Danielle MESTRE (déléguée du Tribunal de Grande Instance).



## Recensement citoyen : Journée Défense et Citoyenneté

Tout jeune français, ayant atteint l'âge <u>de 16 ans et</u> <u>1 jour</u>, les filles comme les garçons, doit obligatoirement se faire recenser auprès de la mairie de son domicile, Cette formalité est obligatoire pour pouvoir se présenter aux concours et examens publics notamment.

Les pièces à fournir :

- Carte nationale d'identité,
- Livret de famille de vos parents ou le cas échéant d'un justificatif de nationalité française.

Si les parents du jeune recensé sont tous les deux nés à l'étranger, il doit justifier de sa nationalité au moyen d'un certificat de nationalité française ou d'un décret de naturalisation.

Une attestation de recensement vous sera remise. Si vous avez omis de vous faire recenser à vos 16 ans et que vous avez moins de 25 ans vous pouvez vous présenter en mairie, à tout moment, pour régulariser votre situation.

Divagation chats et chiens

La mairie est saisie très régulièrement de plaintes concernant la divagation des chiens et des chats. Nous rappelons qu'il est interdit de laisser divaguer les chiens et chats.

Les propriétaires sont responsables des accidents de toute nature que peuvent causer leurs animaux.

## La notion d'animal errant ou en état de divagation :

Cette notion est appréhendée différemment selon qu'il s'agit d'un chien, d'un chat ou d'un animal appartenant à une autre espèce.

Est considéré comme en état de divagation tout chien qui, en dehors d'une action de chasse, de la garde ou de la protection d'un troupeau, n'est plus sous la surveillance effective de son maître, se trouve hors de portée de voix de celui-ci ou de tout instrument sonore permettant son rappel, ou qui est éloigné de son propriétaire ou de la personne qui en est responsable d'une distance dépassant 100 mètres.

Est par ailleurs en état de divagation, tout chien abandonné livré à son seul instinct, sauf s'il participait à une action de chasse et qu'il est démontré que son propriétaire ne s'est pas abstenu de tout entreprendre pour le retrouver et le récupérer, y compris après la fin de l'action de chasse.

Est considéré comme en état de divagation tout chat non identifié trouvé à plus de 200 mètres des habitations ou tout chat trouvé à plus de 1 000 mètres du domicile de son maître et qui n'est pas sous la surveillance immédiate de celui-ci, ainsi que tout chat dont le propriétaire n'est pas connu et qui est saisi sur la voie publique ou sur la propriété d'autrui.

La loi ne donne pas de définition de l'état d'errance ou de divagation pour les autres espèces animales. Toutefois, la jurisprudence considère en général qu'un animal, qui n'est pas un chien ou un chat, est considéré comme errant ou en état de divagation dès lors qu'il est trouvé sans gardien sur le terrain d'autrui ou sur la voie publique. Un troupeau de moutons pacageant sur les terrains d'autrui a ainsi pu être considéré comme étant en état de divagation (CE, 10 avril 1996, Consorts Falquet).

De même, les aboiements ininterrompus et répétitifs de chiens, peuvent être gênants pour le voisinage. Dans un souci de tranquillité publique, il est demandé aux propriétaires d'animaux, de veiller à ce que ceux-ci ne soient pas trop « bruyants ».

#### Conseil Architectural et paysager

<u>Vous avez un projet de construction, de rénovation ou d'aménagement ?</u>

Afin d'améliorer la qualité de votre projet, Valence Romans Agglo vous propose les conseils gratuits, neutres et personnalisés d'un architecte paysager. Les permanences sont gratuites et accessibles uniquement sur rendez-vous :

- A Romans sur Isère, au 13-15 rue Réaumur, un lundi sur deux.
- A Valence 9 rue Cujas, un mardi sur deux.

Avec ce service, l'enjeu pour l'Agglo est d'améliorer la qualité de l'architecture et des paysages du territoire.

Tous les projets visibles depuis l'espace public sont concernés :

- L'aménagement de terrains à lotir : implantation, exposition, intégration au site...
- La construction, l'extension ou la surélévation d'un bâtiment d'habitation ou d'activité professionnelle;
- La rénovation de façade, la création d'ouverture;
- L'installation de clôture, de haies, en limite de terrain.

#### Prises de rendez-vous

Noëlle MALOSSANNE / 04 69 64 70 49 noelle.malossanne@valenceromansagglo.fr

### 

#### Résa + le transport à la demande

Résa + vous permet de vous déplacer depuis et vers des **secteurs non desservis par des lignes du réseau Citéa**.

Si vous disposez d'une ligne régulière ou express à moins de 80 minutes de votre horaire de départ, nous vous prierons de bien vouloir vous y reporter.

Ce service fonctionne sur réservation en fonction d'une plage horaire précise.

Un véhicule aux couleurs de Citéa vient vous chercher à l'arrêt convenu lors de la prise de rendez-vous et vous emmène vers l'arrêt de correspondance, vous permettant ensuite d'emprunter les lignes du réseau Citéa.

#### Comment utiliser le service RÉSA<sup>+</sup>?

➤ Il faut s'inscrire en complétant la fiche d'inscription à télécharger sur vrd-mobilites.fr ou en vous rendant dans les agences Citéa.

➤ Voyagez du lundi au samedi -horaires différents selon le secteur- et le dimanche de 10h à 12h30 et de 15h à 18h.

Réservez votre trajet :

- Par internet sur vrd-mobilités.fr
- Ou téléphonez au 04 75 600 626 au moins 2 heures avant votre départ,

aux horaires suivants : du lundi au samedi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30.

#### > Rendez-vous à l'arrêt!

Quelques minutes avant l'horaire convenu, présentez-vous à l'arrêt. Un véhicule Citéa viendra vous chercher pour vous conduire à l'arrêt souhaité et vous permettre de faire une correspondance avec les lignes régulières du réseau Citéa.

#### ➤ Quel tarif?

La tarification est la même que sur le réseau Citéa. Validez votre titre à chaque montée y compris une correspondance ou achetez un billet auprès du conducteur, un e-billet sur vrd-mobilité.fr ou l'application vrd-mobilités.



## Réaliser une coupe de bois en respectant la réglementation

Que ce soit pour l'autoconsommation (par exemple pour son bois de chauffage), pour exploiter du bois d'œuvre, pour des raisons sanitaires, pour ouvrir une emprise... une **coupe de bois** n'est pas un acte anodin.

Afin de respecter une gestion durable et le renouvellement des forêts ou de s'assurer de la prise en compte d'enjeux environnementaux, les coupes d'arbres en forêts peuvent être soumise à une autorisation ou déclaration préalable.

Avant de réaliser une coupe qui n'est pas prévue dans un document de gestion agréé, la Direction Départementale des Territoires de la Drôme peut vous renseigner sur les démarches à effectuer.

http://www.drome.gouv.fr/realiser-une-coupe-de-bois-en-respectant-la-a2910.html



#### Permanence du service social

Depuis avril 2007, trois assistantes sociales du département de la Drôme interviennent sur le secteur d'HOSTUN et des communes avoisinantes.

Il s'agit de Mmes Bonnet Myriam, Arnaud Florence, Bonnet Marie-Thérèse. Elles peuvent vous recevoir soit : Sur rendez-vous au Centre médico-social – 12 rue du Cheval Blanc 26300 BOURG DE PEAGE – tél 04 75 70 88 30

En permanence, sans rendez-vous, en mairie d'Hostun, le  $4^{\rm ème}$  jeudi de chaque mois, de 9 h à 10 h 30.



## Déclaration annuelle de ruches du 1er septembre au 31 décembre

La déclaration de ruches est une obligation annuelle pour tout apiculteur, dès la première ruche détenue.



Elle participe à :

✓ La gestion sanitaire des colonies d'abeilles,

✓ La connaissance de l'évolution du cheptel apicole,

✓ La mobilisation d'aides européennes pour la filière apicole française.

✓ Elle doit être réalisée chaque année, entre le 1er septembre et le 31 décembre. Toutes les colonies sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, en ruchettes ou ruchettes de fécondation.

Une procédure simplifiée de déclaration en ligne a été mise en place sur le site :

<u>http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/</u> En cas de besoin, contactez le service d'assistance aux déclarants par mail à l'adresse suivante : assistance.declaration.ruches@agriculture.gouv.fr

A NOTER: pour les nouveaux apiculteurs ou les apiculteurs souhaitant obtenir un récépissé de déclaration actualisé, il est possible de réaliser une déclaration hors période obligatoire (entre le 1er janvier et le 31 août). Cette démarche ne dispense pas de la déclaration annuelle de ruches (à réaliser obligatoirement entre le 1er septembre et le 31 décembre).



#### Les dangers du monoxyde de carbone

Avec l'arrivée de l'automne petit rappel des dangers liés au chauffage.



Les dangers du monoxyde de carbone (CO)

Le monoxyde de carbone est un gaz dangereux qui peut être mortel. Il ne sent rien et ne se voit pas

Avec une centaine de décès en France chaque année et environ 4000 intoxications, le monoxyde de carbone (CO) est la première cause de mortalité accidentelle par toxique en France.

Pendant la saison de chauffe 2018-2019 en Auvergne-Rhône-Alpes, 97 épisodes d'intoxications au CO ont été signalés, 386 personnes ont été exposées et 182 transportées aux urgences hospitalières. Six décès ont été recensés. Au cours du récent épisode neigeux du 15 novembre des milliers de foyers ont eu une coupure d'électricité et le recours aux groupes électrogènes et chauffages d'appoint a été important. Sur un intervalle de 4 jours dans la Drôme, 21 personnes ont été exposées à des intoxications dont 8 conduites au centre hyperbare du CHU de Lyon avec comme origine essentielle l'utilisation inappropriée du groupe électrogène.

Plus généralement ces intoxications sont le plus souvent liées :

- A un mauvais fonctionnement d'un appareil de combustion (chaudière, cuisinière, ...);
- A un mauvais entretien des conduits d'évacuation des fumées ;
- A un manque de ventilation ou à l'obstruction des grilles d'aération ;
- A l'usage prolongé d'appareils de chauffage d'appoint;
- \* A l'utilisation à l'intérieur de locaux, de groupes électrogènes, de braséro, de barbecue, ou d'outils à moteur thermique (cireuse, ponceuses, tronçonneuse...);

#### **Comment éviter les intoxications ?**

## Avant l'hiver, faites systématiquement intervenir un professionnel qualifié

- Pour vérifier vos installations (chaudières, chauffe-eau, chauffe-bains, inserts et poêles)
- Pour vérifier et entretenir vos conduits de cheminées. Veillez toute l'année à une bonne ventilation de votre logement,

tout particulièrement pendant la période de chauffage.

Aérez votre logement tous les jours pendant au moins 10 mn, même quand il fait froid.

<u>N'obstruez jamais les entrées et sorties d'air</u> (grilles d'aération dans cuisines salles d'eau et chaufferies principalement)

Que faire si on soupçonne une intoxication?

Maux de tête, nausées, malaises et vomissements peuvent être le signe de la présence ce monoxyde de carbone dans votre logement.

#### Dans ce cas:

**Aérez immédiatement** les locaux en ouvrant portes et fenêtres.

Arrêtez si possible les appareils à combustion.

Evacuez au plus vite les locaux et bâtiments.

#### Appelez les secours :

**112** : numéro unique d'urgence européen

18: Sapeurs-Pompiers

**15** : Samu

**Ne réintégrez pas les lieux** avant d'avoir reçu l'avis d'un professionnel du chauffage ou des Sapeurs-Pompiers



## Réglementation concernant les plantations privées et publiques

Les riverains doivent élaguer leurs arbres, arbustes et haies situés sur leur propriété en bordure de la voie publique et de la rivière, de manière à ce qu'ils n'empiètent pas sur celle-ci et que les branches ne viennent pas toucher les câbles EDF et de téléphone. La responsabilité des riverains en cas d'accident sera engagée.

Distance de plantations à respecter Si vous ne dépendez pas d'un règlement de lotissement, vous devez vérifier auprès des services concernés : Mairie, Services de l'urbanisme ou Chambre d'Agriculture s'il n'y a pas de réglementation ou d'usages locaux en vigueur. En l'absence d'arrêtés locaux, ce sont les règles du Code civil qui doivent être appliquées

En l'absence de réglementations locales ou d'usage (lotissement) - une distance minimale de 0.50 m, de la limite séparatrice pour les plantations (dites de basses tiges) ne dépassant pas 2m. - une distance de 2 m minimum de la ligne séparatrice pour les arbres (dits de haute tige) destinés à dépasser 2 m de hauteur.

- La distance se mesure à partir du milieu du tronc de l'arbre.
- La hauteur se mesure à partir du niveau du sol où est planté l'arbre, jusqu'à la pointe.

En présence d'un mur - Mur mitoyen, la distance est mesurée à partir du milieu du mur. - Mur appartenant au voisin, distance à partir de la face du mur qui donne chez vous. - Mur vous appartenant, distance à partir de la face du mur orienté vers le voisin. Toutes plantations ne respectant pas ces distances, peuvent être soumises à une demande d'élagage ou d'arrachage de la part de votre voisin

#### Obligations d'entretien et d'élagage

- 1. Tout propriétaire est tenu de couper les branches de ses arbres qui dépassent chez son voisin, au niveau de la limite séparatrice.
- 2. Le voisin n'a pas le droit de couper lui-même les branches qui dépassent. Mais, il a le droit absolu d'exiger qu'elles soient coupées au niveau de la limite séparatrice. (Droit qui ne se perd jamais Cassation civile 17 septembre 1975) même si l'élagage risque de provoquer la mort du dit arbre. (Cassation civile, 16 janvier 1991. Chambre 3)
- 3. Dans le cadre d'une location, les frais d'entretien et d'élagage sont à la charge du locataire. (Décret du 26 août 1987).
- 4. L'obligation de la taille d'une haie peut être reportée à une date ultérieure, pour effectuer cette dernière durant une période propice. (Cour de cassation de Paris, 27 septembre 1989).

#### Les plantations le long des voies publiques.

Elles dépendent des arrêtés communaux ou préfectoraux. Les plantations ne peuvent empiétées sur le domaine public routier (Code de la voirie routière) L'entretien est à la charge du propriétaire riverain, dont la responsabilité est engagée en cas d'accident. Le CGCT prévoit l'élagage d'office à la charge du propriétaire après mise en demeure.

#### En bordure d'un chemin rural ou vicinal

La limitation est fixée par le Maire ou par les usages locaux (Code rural). Si rien n'est prévu, vous êtes libre de planter en limite, à condition de respecter la visibilité et d'élaguer régulièrement les plantations. - article 18 du décret du 18 septembre 1969.

Dans les virages. Côté intérieur, les arbres plantés à moins de 4 m du bord ne doivent pas dépasser 3m de hauteur, sur une longueur de 30 m de chaque côté de la courbe. Article de référence sur les plantations art.671, s'il n'y a pas d'usages locaux.

#### Chemin départemental ou une voie communale

Un retrait minimum de 0.50m à partir de l'alignement.

#### Route nationale ou départementale

Distances imposées. Sauf arrêté préfectoral ou règlement de voirie :

- 6 m pour les arbres
- 2 m pour les haies.

#### A un carrefour

- Les arbres ne doivent pas dépasser la hauteur de 3 m dans un rayon de 50 m à partir du centre du carrefour.
- Les haies ne doivent pas dépasser la hauteur de 1 m par rapport au niveau de la chaussée et sur une longueur de 50 m à partir du centre du carrefour.

#### En présence de ligne EDF

Prévoir large pour ne pas avoir de problème : Toute plantation doit être au minimum à 3 m d'un pylône ou d'une ligne électrique qui longe la voie publique si l'arbre ne dépasse pas 7 m. Au-delà de cette taille, rajouter 1 m de retrait par mètre de hauteur d'arbre supplémentaire. Si la ligne est sur la voie publique, l'élagage est à votre charge. Si la ligne traverse votre propriété, c'est à EDF de l'effectuer à sa charge.



Voici que la saison décline, L'ombre grandit, l'azur décroît, Le vent fraîchit sur la colline, L'oiseau frissonne, L'herbe a froid.

Août contre septembre lutte; L'océan n'a plus d'alcyon; Chaque jour perd une minute, Chaque aurore pleure un rayon.

La mouche, comme prise au piège, Est immobile à mon plafond; Et comme un blanc flocon de neige, Petit à petit, l'été fond.

Victor Hugo, Dernière gerbe

#### Ligne 88

# de BEAUREGARD BARET - EYMEUX vers BOURG DE PEAGE - ROMANS Ets scolaires

CIRCUITS	88.01	88.03	88.05
	LMMJV	LMMJV	LMMJV
BEAUREGARD BARET PECHEROT	06:52	06:55	07:52
BEAUREGARD BARET BOIS VERT	06:53	06:56	07:53
BEAUREGARD BARET LES BARRIES	06:54	06:57	07:54
BEAUREGARD BARET MEYMANS	06:57	07:00	07:57
BEAUREGARD BARET LES MARNES	06:59	07:02	07:59
BEAUREGARD BARET LES PICARDS	07:02	07:05	08:02
BEAUREGARD BARET LES REYNAUDS	07:03	07:06	08:03
BEAUREGARD BARET VILLAGE	07:05	07:08	08:05
JAILLANS LES VERNETS	07:11	07:14	08:11
JAILLANS VILLAGE	07:14	07:17	08:14
EYMEUX L'ECANCIERE	07:19	07:22	08:19
CHATUZANGE LE MARTINET	07:22	07:25	08:22
CHATUZANGE BARRAGE	07:24	07:27	08:24
BOURG DE PEAGE COLLEGE DE L'EUROPE	07:35		08:35
ROMANS DUCHESNE			08:45
ROMANS LYCEE DU DAUPHINE	07:45		08:48
ROMANS COLLEGE LAPASSAT		07:32	
ROMANS COLLEGE DEBUSSY	07:50		08:53



## de ROMANS Ets scolaires - BOURG DE PEAGE Collège de l'Europe vers BEAUREGARD BARET - EYMEUX

CIRCUITS	88.02	88.02	88.04	88.02	88.02	88.02	88.06	88.08
	Mercredi	Mercredi	Mercredi	LMaJV	LMaJV	LMa]V	LMaJV	LMaJV
ROMANS GARE			12:10					
ROMANS COLLEGE LAPASSAT		12:05		15:05	16:05	17:05		16:05
BOURG DE PEAGE COLLEGE DE L'EUROPE	11:20	12:20	12:20	15:20	16:20	17:20	18:20	
CHATUZANGE BARRAGE	11:25	12:29	12:29	15:26	16:29	17:29	18:25	16:13
CHATUZANGE LE GOUBET LE MARTINET	11:27	12:31	12:31	15:28	16:31	17:31	18:27	16:16
BEAUREGARD BARET PECHEROT	11:29	12:33	12:33	15:30	16:33	17:33	18:29	
BEAUREGARD BARET BOIS VERT	11:30	12:34	12:34	15:31	16:34	17:34	18:30	
BEAUREGARD BARET LES BARRIES	11:31	12:35	12:35	15:32	16:35	17:35	18:31	
BEAUREGARD BARET PIGERENTON	11:32	12:36	12:36	15:33	16:36	17:36	18:32	
BEAUREGARD BARET MEYMANS	11:34	12:38	12:38	15:35	16:38	17:38	18:34	
BEAUREGARD BARET LES MARNES	11:36	12:40	12:40	15:37	16:40	17:40	18:36	
BEAUREGARD BARET LES PICARDS	11:39	12:43	12:43	15:40	16:43	17:43	18:39	
BEAUREGARD BARET LES REYNAUDS	11:40	12:44	12:44	15:41	16:44	17:44	18:40	
BEAUREGARD BARET VILLAGE	11:42	12:46	12:46	15:43	16:46	17:46	18:42	
EYMEUX L'ECANCIERE								16:23
JAILLANS LES VERNETS	11:48	12:52	12:52	15:49	16:52	17:52	18:48	
JAILLANS VILLAGE	11:51	12:55	12:55	15:52	16:55	17:55	18:51	16:30
EYMEUX L'ECANCIERE	11:56	13:00	13:00	15:57	17:00	18:00		
EYMEUX LES SUISSES							18:59	
EYMEUX VILLAGE							19:01	
EYMEUX LES PLANAS							19:04	
EYMEUX RESISTANCE / LIBERTE							19:05	
EYMEUX SAVONNETTES							19:06	



#### Fleurissement du village

#### **SAMEDI 24 OCTOBRE 2020**

Toutes les personnes désireuses de participer aux plantations pour le fleurissement automnal du village sont cordialement invitées avec votre plantoir.





#### Ecole Maternelle de l'Écancière

Une école pour grandir ensemble :

- · Activités motrices quotidiennes
- Ouverture culturelle
- Chorale d'école
- Portes ouvertes
- Activités Pédagogiques

Complémentaires avec accord familial

- Rendez-vous personnalisés deux fois par an
- Travail de liaison avec les écoles des villages.

#### Semaine de 4 jours

Horaires: 8h 30-11h30 13h30-16h30 Accueil 10 minutes avant l'horaire d'entrée

#### Service périscolaire selon vos besoins

Garderie de 7h 30 à 8h10, de 11h30 à 12h30, de 16h30 à 18h30 Service de restauration sur inscription (Possible par internet).

#### Ecole Maternelle de l'Écancière

175 Rue des trois communes 26730 EYMEUX Tél. 04 75 48 86 23



#### Infos pratiques

#### Le Sou des Écoles

Association de parents d'élèves, souhaite une bonne rentrée à tous les enfants et leurs familles. Pour suivre ou communiquer avec le Sou des Ecoles, plusieurs solutions:

- www.facebook.com/soudesecoles.jaillans.5
- sde.jaillans@laposte.net
- Boite aux lettres du Sou des Ecoles située à gauche de l'accès au périscolaire.

#### **Horaires Mairie**



#### **MAIRIE**

04 75 48 83 99 mairie.jaillans@wanadoo.fr www.jaillans.fr

#### Horaires d'ouverture

Lun.: 13h30 à 17h Mar: 14 h à 17 h Mer.: 9h à 12h Jeu.: 9h à 12h30 Ven.: 13h à 16h Sam.: 9 h à 12 h

(1er sam. de chaque mois) Le Maire reçoit sur rendez-vous (0626960322)

- 1. Pour recevoir la Jaille PAR MAIL au format pdf. avec, pour avantages, les photos en couleur et un accès direct aux liens internet. Pour cela inscrivez-vous à la newsletter en allant sur le site internet de la commune:www.jaillans.fr
- 2. Venir chercher un exemplaire papier noir et blanc en mairie, aux heures d'ouverture de la mairie
- 3. Vous ne pouvez pas vous déplacer : téléphonez en mairie (04 75 48 83 99). Indiquez vos coordonnées au secrétariat, et le bulletin sera déposé dans votre boite aux lettres.

Nous vous remercions de votre compréhension et de votre participation à ce geste citoyen.

#### **ACCA de Jaillans**

Chers amis utilisateurs des bois et des chemins belle de notre commune

Nous déplorons encore une fois cette année la

sécurité.

destruction volontaire de miradors. Ces miradors sont positionnés afin d'effectuer des tirs en toute Tout ce dispositif mis en place est obligatoire. Tout en nous permettant la pratique de notre passion il participe à l'optimisation de la sécurité des autres utilisateurs des bois

Si certains administrés sont gênés par ces installations ou souhaitent plus d'explications, n'hésitez pas à me contacter au 0620839480

Merci de votre compréhension. Cordialement Le président de l'ACCA Stéphane MARET



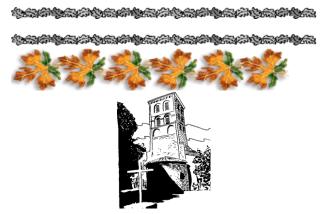
#### Que Jaillans Scène

L'atelier théâtre reprend tous les jeudis de 20 h à 22 h à partir du jeudi 24 septembre Salle du Patronage.

Venez découvrir vos talents de comédiennes et comédiens, on vous attend!

Renseignements: <u>Daniel MUNIER 06 85 20 29 06</u> danielmunier@hotmail.fr

PS : Adultes, Ados (16 ans ⇔ 80 ans voir plus !)



#### Les Amis de Jaillans

L'association "Les Amis de Jaillans" a été créée le 1er décembre 1988.

Le but de notre association : *Défendre le patrimoine local*.

Cette association a pour objet :

- De gérer les fonds à sa disposition pour tout ce qui concerne le patrimoine local (immobilier et culturel) et en particulier l'église romane de Jaillans.
- De créer des liens de solidarité et d'amitié entre les Jaillanais. Participation à l'animation de la vie au village : gestion de la fête de la musique, gestion de la venue de la comédie de Valence, participation à la collecte du Téléthon, Organisation d'un repas convivial pour tous... et d'autres à venir!

L'association a aussi aidé à la publication de plusieurs ouvrages sur l'histoire locale et notamment le superbe ouvrage :

"JAILLANS, L'EGLISE SAINTE-MARIE" écrit par Bernard OQUIDAM.

#### **EN PROJET:**

- Un parcours ludique en boucle, à destination de randonnées familiales, scolaires...
- un musée dans l'église,
- restaurations des calvaires.
- Opuscule de photos.....

#### **NOS ACTIONS A VENIR POUR 2020-2021**

\* ASSEMBLEE GENERALE : chaque début d'année \* JOURNEE PATRIMOINE : septembre 2021 avec visite guidée gratuite de l'église

\* **TELETHON** : le 5 décembre 2020

- \* THEATRE AVEC LA COMEDIE DE VALENCE : 2 soirées par an
  - Le mardi 19 janvier 2021 "SEASONAL AFFECTIVE DISCORDER" à 20h salle Henri MARET
  - Le mardi 4 mai 2021 "ET PUIS ON A SAUTÉ!" à 20h salle Henri MARET
- \* FETE DE LA MUSIQUE : juin 2021
- \* VOYAGE THEATRE AUX FETES NOCTURNES A GRIGNAN: juillet 2021
- \* site FACEBOOK "les Amis de Jaillans"

Si vous aimez votre village et que vous souhaitez faire partie de notre association, contactez les coprésidents

Myriam PEYSSON tel: 06 35 96 98 91 Philippe ACTON tel: 06 23 48 39 23 Carte d'adhérent à l'année: 10€/personne

#### **Tennis Club de Jaillans**

Responsables de l'Association

JL. LEREUILLE	Président	06 98 26 82 07
Denis PEYSSON	Responsable	06 28 97 28 68
Deffis F L1330N	des cours	00 28 37 28 08
Eric MIRABELLE	Trésorier	
JN. FOURNAT	Membre	

#### Activités :

Tennis Loisirs (possibilité d'éclairage avec jeton : 1€/h).

Cours de tennis, essentiellement pour les plus jeunes, pendant les mois de septembre, octobre, avril, mai et juin.

L'inscription vaut pour toute la période soit une quinzaine d'heures de cours.

quinzante à ficares de cours.				
Inscriptions	Tarifs 2020/2021			
Adhésions :				
Pour les nouvelles	Adulte : 30 €			
adhésions ou leur	Couple : 50 €			
renouvellement, ainsi	Jeune (moins de 16			
que les inscriptions aux	ans) : 20 €			
cours, contactez l'un	Cours :20 €			
des deux personnes	Clef : 4 € (caution)			
dont les n° figurent				
plus haut				



#### Le Comité des Fêtes

La saison estivale 2020 a été très particulière pour tous. Notre quotidien a changé, nos vacances ont été chamboulées et nos fêtes de village, reportées ou annulées.

Ainsi l'inter-quartiers qui devait voir son lancement ce 6 juin est reporté à 2021.

Le feu d'artifice du 13 juillet attend des jours plus heureux pour enflammer le ciel jaillanais.

La journée du 15 août quant à elle, a pu se dérouler avec toutes les précautions sanitaires requises. 36 triplettes se sont affrontées à coup de « bibs » et de « carreaux sur place ». Puis la journée s'est terminée dans le cœur

du village avec la traditionnelle soupe au pistou. Environ 200 repas ont été servis sur place et 60 ont été emportés.

Merci à tous les participants et à tous les bénévoles d'avoir permis ces instants de partage.



La suite de l'année sera faite de masques et de tapes du coude.

Nous espérons pouvoir maintenir le Téléthon et redémarrer l'année 2021 avec la Fête des Laboureurs. Nous réfléchissons déjà aux adaptations envisageables pour maintenir toute la convivialité possible derrière nos masques sanitaires. Et nous espérons vivement que les masques de Mardi Gras pourront être de sortie.

A très bientôt dans les rues de Jaillans.

L'équipe du Comité des Fêtes







#### Accueil de loisirs Vacances automne

Vacances d'automne du.19 au 30/10 à Hostun « Grands Airs pour Petites Oreilles ». Le programme d'animation est une invitation à se plonger dans l'atmosphère riche et magique de la musique classique, de l'opéra. L'occasion de partir à la découverte des grands compositeurs et de leurs airs à couper le souffle.

Inscriptions du 23/09 au 04/10 via le Portail Famille https://fr-jaillans.portail-defi.net

#### LAEP l'Oasis des Familles

N'hésitez pas à pousser les portes du Lieu d'Accueil Enfants-Parents, un espace convivial, de rencontres, d'échanges et de jeux. Les accueillantes ont le plaisir de vous accueillir, les vendredis de 9h à 11h à la salle des associations, à la Baume d'Hostun. Gratuit & sans inscription

#### Atelier Bien-Être

Connaissez-vous l'atelier Bien-Être?

S'accorder une pause, un temps pour soi... Des techniques, des outils pour mieux vivre votre quotidien en pleine conscience. Offrez cette expérience à votre corps (méditation active, relaxation guidée, différents yoga, automassage... Le temps de découverte est prolongé. Venez découvrir cette nouvelle activité près de chez-vous. Shola & Govind seront heureux de vous accueillir le 12/10 à la salle des fêtes de Meymans, de 18h30-19h45 (séances d'essai gratuites).

#### Ludothèque Kid O'Ludo - Eymeux

Encore un peu de patience, la date de réouverture est repoussée.

Nous réfléchissons à une meilleure organisation. Pour cela, vous pouvez répondre à notre enquête disponible sur notre site internet. Nous continuons à proposer des animations. Vous pouvez emprunter et ramener des jeux même avec la ludothèque fermée. Pour prendre rendez-vous, appelez-nous au 06 18 63 16 61.

#### Date à retenir :

Soirée jeux Halloween 31/10/2020

#### BOURSE AUX VETEMENTS BEBE-ENFANTS-ADOS AUTOMNE HIVER & PUÉRICULTURE

Salle Henri MARET - JAILLANS

Dépôt des articles après retrait des listes : 02/10 / Vente : 03/10 8h30-12h

Renseignements et Inscriptions : 06.18.63.16.61 relaisfamille26@wanadoo.fr

#### BOURSE AUX JOUETS

Salle Henri MARET - JAILLANS

Dépôt des articles après retrait des listes : 30/10 //Vente : 31/10 8h30-12h

Renseignements et inscriptions : 06.18.63.16.61 relaisfamille26@wanadoo.fr

#### **AGENDA**

Atelier familial autour du recyclage : 14/11

Spectacle de Noël: 12/12

RETROUVEZ TOUTES LES INFORMATIONS SUR LE SITE WWW.FAMILLESRURALES.ORG/JAILLANS/



#### Club des Boutons d'Or

Le Club accueille les personnes qui le souhaitent le lundi après-midi à partir de 14 heures, salle du Patronage. Cet accueil se fait en respect des règles sanitaires imposées par la Covid 19 (port du masque, lavage des mains- du gel est mis à disposition)

Cette année, le concours de coinche et les repas des anniversaires sont annulés.



#### **ADMR**

L'ADMR organise une matinée cochonaille

## Dimanche 8 novembre de 8h 30 à 12h, parking U express, Chatuzange le Goubet

Pour participer au financement de leur action sociale.

Les commandes peuvent être faites auprès des bénévoles des villages ou des salariés ou correspondant, au plus tard le 20 octobre.

La livraison sera effectuée par les bénévoles, ou bien vous pourrez la récupérer devant le magasin U.

#### Tarifs:

Boudin	4.50 € les 0.50m
Caillette	2.5 € l'unité
Saucisse	6 € l'unité
Saucisse d'herbe	3 € l'unité

## Zig Zag Café

Le ZigZag Café, bureau de tabac et FDJ vous accueille du lundi au vendredi de 6h30 à 14h et de 16h à 19h, le samedi de 7h30 à 13h.

#### Fermé le samedi après-midi et le dimanche.

Nous vous rappelons que vous avez <u>l'obligation</u> de mettre un masque lorsque vous rentrez dans l'établissement et que nous faisons respecter strictement cette consigne.

Le ZigZag café vous propose les services suivants

- Cigarettes électroniques et accessoires
- FDJ, loto

La vente de tabac et accessoires, de ecig (cigarette électronique) et e liquide et de jeux est strictement interdite aux mineurs même accompagnés.

- Snack du lundi au vendredi midi
- Point vert (retrait espèces via CB du Crédit Agricole)
- Compte Nickel

- Timbres
- Carterie
- Dauphiné Libéré et impartial
- Epicerie, glaces bio Terre Adélice, sirops Bigallet, café, thés en vrac, infusions bio, miel, vins, encens japonais.



#### Nos produits Lo'Co- épicerie ambulante



L'épicerie ambulante Nos produits Lo 'Co, présente tous les jeudis de 16h à 18h30 sur la place Granet, vous propose des produits issus des fermes du coin, produits de saison avec un choix varié allant des fruits/légumes aux produits d'épicerie artisanaux, en passant par la viande et les fromages fermiers.... Nous vous attendons avec plaisir pour vous présenter nos produits et les producteurs avec qui nous travaillons.

Rendez-vous devant la boulangerie de Jaillans! A très bientôt.



#### **Boulangerie Pâtisserie**

Les nouveaux horaires applicables à partir du 1<sup>er</sup> octobre sont les suivants :

Lundi fermé

Mardi 6h à 12h30 et 15h30 à 19h

Mercredi 6h à 12h30

Jeudi 6h à 12h30 et 15h30 à 19h

Vendredi 6h à 12h30 et 15h30 à 19h

Samedi 6h à 12h30 et 15h30 à 19h

Dimanche 6h à 12h30

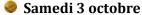
Le vendredi soir, un service de pizzas à emporter vous est proposé de 18 h30 à 20 h30

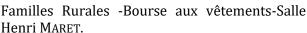
30 place Granet, 26300 Jaillans



#### Agenda

#### **OCTOBRE 2020**





Samedi 10 & dimanche 11 octobre Chemin de Peintres- ERA, Patronage et Eglise.

Semaine du 13 au 18 octobre ADAPEI -Opération Brioches.

#### Samedi 24 octobre

Fleurissement du village, plantations d'automne.

#### Samedi 31 octobre

Familles Rurales -Bourse aux jouets et aux livres -Salle Henri MARET.

Samedi 31 octobre

Familles Rurales -Soirée Halloween

#### Novembre 2020

#### MERCREDI 11 NOVEMBRE

Commémoration de l'armistice- 11h- Monument aux Morts dans le respect des consignes sanitaires

#### Samedi 14 novembre

Familles Rurales -Atelier familial autour du recyclage - Salle Henri MARET

#### DECEMBRE 2020

#### Samedi 05 décembre

**TELETHON** 

#### Samedi 12 décembre

Familles Rurales -Spectacle de Noël- Salle Henri MARET.

#### **JANVIER 2021**

#### Samedi 09 janvier à 11h

Cérémonie de vœux -Salle Henri MARET.

#### Mardi 19 janvier- 20h

Théâtre la Comédie Itinérante – « Affective discorder » salle Henri MARET



#### Le chemin de peintres à Jaillans



Eglise: Jean Claude Poirel

Salle ERA: Eric de Tugny, Etienne Eymard Duvernay, Henri Alloin, Laurence Leleu, Marjo Van Der Lee, Martine Soignon, Patrick Chaix, Patrick Taillandier, Remy Jammes

Salle Patronage: Jean François et Jean Pierre Point, Jocelyne Santo, Yves Félot,

## Chemin de peintres

Organisé par la Communauté d'Agglomération Valence Romans

#### les 10 et 11 octobre 2020 de 10h30 à 18h30 JAILLANS ACCUEILLE 14 ARTISTES

Dans l'église, la salle Henri Maret et la salle patronage

la salle patronage sera dédiée aux exposants Jaillanais

PEINTURE, SCULPTURE, CERAMIQUE,
Les artistes seront présents,
ils attendent vos émotions, vos commentaires.
Ils vous expliqueront leur démarche, leur technique.

### Vernissage le samedi 10 octobre à 19h salle Henri Maret

Pendant le vernissage l'église sera fermée. Il est donc recommandé de la visiter avant

Dans la salle du patronage Jean Pierre Didier dédicacera son livre sur l'histoire de son « café des Fauries »



Mairie.jaillans@wanadoo.fr-tél: 04 75 48 83 99



Préservons l'environnement Inscrivez-vous à la newsletter sur le site internet et restez connecté à votre village

Plus d'informations et d'images

Sur le site internet : www.jaillans.fr

Comité de rédaction :Jean-Noël FOURNAT, Virginie DE ROSSI, Nicole FELOT, Cécile VALLOT, Natacha DENAUD Impression et distribution par nos soins

Site internet de la commune : www.jaillans.fr